



**ASTRAG 17 juin 2017  
BIENVENUE!**

**« *Tout le monde a les mêmes droits!* »**

**Une prise de conscience émancipatoire  
dans un contexte groupal**

***Viviane Guerdan – Présidente ASA-Handicap mental***

# ASA Handicap mental

- Date de fondation: 1889
- Association suisse à but non lucratif (art. 60 et suivants du Code civil suisse);
- S'engage *avec et pour* la personne avec un handicap mental, ou des difficultés d'apprentissage, dans les domaines de la vie privée et publique, quels que soient son degré de handicap et son âge, qu'elle vive en institution ou à domicile;
- « Imagine et soutient des projets nouveaux visant une *meilleure qualité de vie* des personnes avec un handicap mental et favorisant *leur participation et inclusion sociale* » (Statuts, art. 2).

## Plan de la présentation

I – «Tout le monde a les mêmes droits!»: la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées

II – «Droits & Participation»: le programme d'ASA-Handicap mental

III – Le résultat du programme

IV – L'évaluation du processus groupal

V - Conclusion



# Partie I

**« Tout le monde a les mêmes droits ! »**

# La Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH)

- **1<sup>er</sup> accord international** qui traite spécifiquement des droits des personnes handicapées et des obligations qui en découlent pour les États parties;
- **Participation des personnes handicapées** à son élaboration;
- **Adoptée le 13 décembre 2006** par l'Assemblée générale de l'ONU; entrée en vigueur le 3 mai 2008;
- A pour but de **promouvoir, protéger et garantir l'accès des personnes handicapées à la pleine et égale jouissance de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales**, et de promouvoir le **respect de leur dignité**.

# La Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH)

- Contient des droits **civils, politiques, économiques, sociaux et culturels**.

Champ d'application très large: comprend des droits tels que, *p.e*:

- *Accessibilité* (art. 9)
- *Autonomie de vie et inclusion dans la société* (art. 19)
- *Mobilité personnelle* (art. 20)
- *Accès aux informations* (art. 21)
- *Éducation* (art. 24)
- *Santé* (art. 25)
- *Travail et emploi* (art. 27)
- *Participation à la vie politique et à la vie publique* (art. 29), *à la vie culturelle et récréative, aux loisirs et aux sports* (art. 30).



# La Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH)

Les Etats Parties s'engagent notamment à:

- **Prendre en compte la protection et la promotion des droits de l'homme des personnes handicapées** dans la politique et l'ensemble des programmes;
- **Prendre toutes les mesures appropriées d'ordre législatif, administratif** pour mettre en œuvre les droits reconnus par la CDPH;

# La Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH)

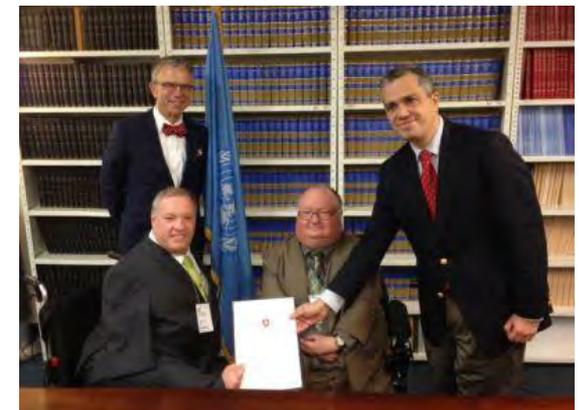
- **Consulter étroitement et faire participer activement les personnes handicapées** dans l'élaboration et la mise en œuvre des lois et politiques;
- **Encourager la formation aux droits reconnus dans la CDPH** des professionnels et personnels travaillant avec des personnes handicapées;
- **Entreprendre ou encourager la recherche et le développement** de biens, services, équipements et installations de conception universelle.

# La Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH)

Ratifiée par la Suisse le 15 avril 2014.

Entrée en vigueur le 15 mai 2014.

15 avril 2014: Christian Lohr (Conseiller national) et Pierre Margot-Cattin (président du Conseil Égalité Handicap), apportent au siège des Nations Unies la Convention signée par le Conseil fédéral.



# La Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH)

- Complète la Lhand (Loi sur l'égalité pour les handicapés, 2004) en indiquant la manière dont les droits déjà existants sont à appliquer ;
- Incite la Suisse à l'examen de la législation actuelle et à la recherche de meilleures solutions visant à réaliser l'interdiction constitutionnelle de la discrimination;
- Contribue à accélérer la mise en œuvre d'une politique suisse en faveur des personnes handicapées (*Rapport sur le développement de la politique en faveur des personnes handicapées*, 11 janvier 2017. Berne: Département fédéral de l'intérieur).

## Partie II

# *Droits & Participation: le programme d'ASA-Handicap mental*



Avec le soutien d'une  
fondation privée  
genevoise

# Finalité du projet

## Soutenir la mise en œuvre de la CDPH en Suisse

- « **La société civile** – en particulier les personnes handicapées et les organisations qui les représentent – **est associée** et participe pleinement à la fonction de suivi (CDPH, art. 33, al. 3)
- « La parole et le vécu des personnes handicapées doivent être au cœur des rapports de suivi, compte tenu de ce que **les personnes handicapées sont les experts lorsqu'il s'agit de leur propre situation** » (p. 34).

*Suivi de la Convention relative aux droits des personnes handicapées.*

*Guide à l'intention des observateurs des droits de l'homme,*

New-York et Genève, 2010

## Finalité du projet

« Souvent, il existe un fossé important entre les dispositions législatives ou politiques, sur le papier, et la réalité des personnes, au quotidien. **Il est donc nécessaire de compléter les éléments disponibles sous forme de documents par les informations que détiennent les personnes handicapées sur les expériences vécues et par leur vues.** Les entretiens avec les personnes handicapées, les organisations qui les représentent, les responsables de l'élaboration des politiques, les prestataires de service et d'autres intervenants peuvent donc avoir une importance capitale (...)» (p. 48).

*Suivi de la Convention relative aux droits des personnes handicapées.*

*Guide à l'intention des observateurs des droits de l'homme,*

New-York et Genève, 2010



## But du projet

Impliquer les personnes avec un handicap mental dans le processus de défense de leurs droits.

- Actuellement: pas – ou peu - conviées à **s'exprimer**,
- à **participer à la réflexion** concernant les affaires qui les concernent,
- à **se prononcer sur** les mesures existantes et celles qui amélioreraient leur qualité de vie.

# Objectifs du projet et réalisation

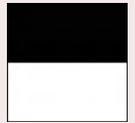
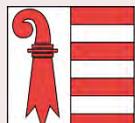
## Objectifs

- Former à la CDPH (professionnels et personnes avec un handicap mental);
- Soutenir les personnes dans leur prise de parole (transmission de leur expérience et souhaits aux professionnels, parents et politiques);
- Emettre des recommandations et propositions de mesures tenant compte des besoins des personnes (réduire l'écart entre droits énoncés dans la CDPH et réalité de la vie quotidienne des personnes).

## Réalisation

- Formation conjointe (2 jours, janvier 2015) – CDPH en version «Facile à comprendre»
- Constitution de 6 groupes de parole (un par canton) de mars à décembre 2015
- Création d'un dossier «Reconnaissez nos droits!»

# Collaborations institutionnelles

|   |                            |  |
|---|----------------------------|--|
|    | <i>Canton de Genève</i>    | INSOS Genève: Fondation Ensemble -Fondation Aigues-Vertes - Etablissements publics pour l'intégration (EPI) - Fondation Clair Bois                                     |
|    | <i>Canton de Vaud</i>      | Fondation L'Espérance - Fondation de Lavigny<br>Fondation Eben Hézer   |
|    | <i>Canton de Fribourg</i>  | Fondation glânoise en faveur de la personne handicapée mentale et IMC - La FARA , Fondation Ateliers Résidences Adultes - Fondation Clos Fleuri - Fondation La Rosière |
|   | <i>Canton de Neuchâtel</i> | Fondation Les Perce-Neige  |
|  | <i>Canton du Jura</i>      | Fondation Les Castors : Foyer de Porrentruy & Ateliers protégés jurassiens   |
|  | <i>Canton du Valais</i>    | ASA-Valais   |

# Le kit pédagogique

Adaptation à la réalité suisse  
du kit belge de formation  
à la CDPH (SISAHM, 2011-2012),  
en version « Facile à comprendre »



## Le pourquoi de rencontres en groupes

- Stimulent les réflexions;
- Aident à aborder des sujets qu'on n'oserait pas ou ne penserait pas aborder en entrevue individuelle;
- Aident à préciser et clarifier ses pensées grâce aux interactions et à la dynamique du groupe.

Le groupe est « l'occasion propice à l'émergence d'une parole émancipatrice, éprouvée par le regard et la présence des autres qui servent de miroir et de caisse de résonance » (Leclerc et *al.* (2011), p. 158).

## Groupes de parole: mise en place

- **Critères de recrutement:** comprendre un texte en version «facile à lire et à comprendre», s'exprimer oralement, accepter de participer à un groupe de parole.
- **Signature d'un formulaire de consentement:** «J'accepte de participer au groupe de parole, que les données soient présentées dans des articles/livres (mon nom ne sera pas noté), que les données soient utilisées dans des présentations ou dans des cours».
- **Préparation des animateurs:** matériel pédagogique, organisation et contenu des séances, méthodologie d'animation, récolte des données.



# Groupes de parole: participants

## Nombre de participants

| Canton | Auto-représentants |                    | Professionnels |
|--------|--------------------|--------------------|----------------|
|        | <i>Au départ</i>   | <i>A l'arrivée</i> |                |
| GE     | N = 12             | N = 10             | N = 4          |
| VD     | N = 9              | N = 8              | N = 3          |
| FR     | N = 11             | N = 9              | N = 4          |
| NE     | N = 6              | N = 6              | N = 2          |
| VS     | N = 7              | N = 3              | N = 1          |
| JU     | N = 8              | N = 7              | N = 2          |

# Groupes de parole: contenu et durée

## DROITS

- La non discrimination
- L'accessibilité
- La sensibilisation, l'information
- La justice, la protection
- La liberté de circuler, la liberté du choix
- La participation active
- L'éducation, la santé

## SEANCES

- De 12 à 17 séances par canton
- Environ 90 à 120 minutes par séance
- De mars à décembre 2015
- Enregistrements audio

# Groupes de parole: questions posées

## Entretiens de groupe focalisés («focus group»)

### Canevas d'entretien

- *Comment je comprends le contenu du dia qui présente ce droit?*
- *Est-ce que j'ai vécu des situations où j'ai pu exercer ce droit... ? Est-ce qu'il m'est arrivé d'exercer ce droit.... ?*
- *Est-ce que j'ai vécu des situations où je n'ai pas pu exercer ce droit..... Quels obstacles j'ai rencontrés?*
- *Qu'est-ce qu'il aurait fallu pour que je puisse exercer ce droit, de quoi j'aurais eu besoin, qu'est-ce que j'aurais pu faire ? (facilitateurs)*
- *Quels sont mes souhaits? (propositions, recommandations)*



## **Partie III**

# ***Le résultat du programme***



# Dépouillement et analyse des données

## Méthodologie

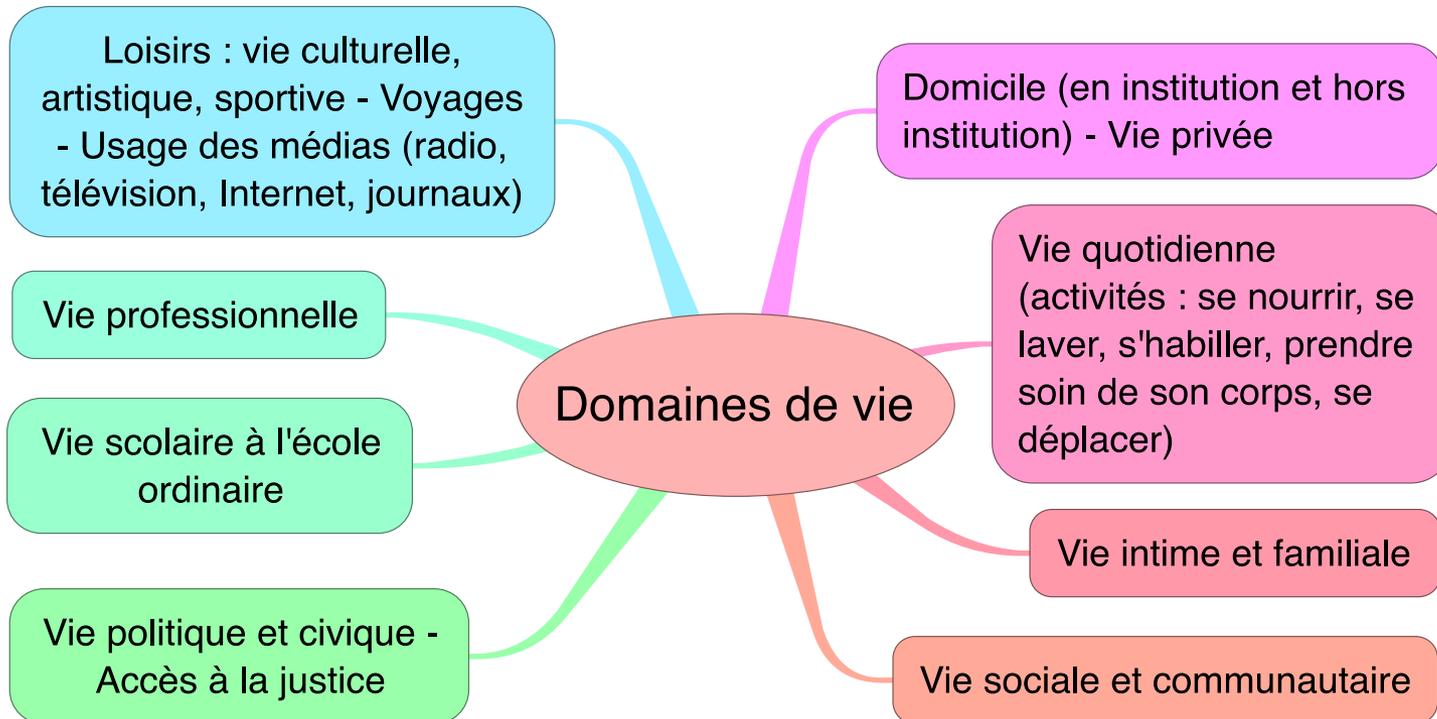
- Retranscription des enregistrements audio
- Analyse qualitative
- Critères de dépouillement et d'analyse s'appuyant sur les référentiels théoriques

## Référentiels théoriques

- Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (ONU, 2006)
- Rapports du Comité des droits des personnes handicapées à l'ONU
- Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé (OMS, 2001)
- Processus de production du handicap (RIPPH, 1998)

# Analyse des données

## Expériences de vie et obstacles rencontrés





# Expériences de vie

Restrictions → Obstacles

- Autonomie
- Liberté de choix
- Participation aux décisions
- Participation à la vie en société à égalité avec les autres
- Accès à l'information et aux produits, équipements, programmes, services de la communauté

# Obstacles rencontrés

|   |   |
|---|---|
| <b>Domicile</b><br>(en institution ou hors institution)<br><b>Vie privée</b>                          | Immixtions arbitraires dans les espaces privés; non-respect de la confidentialité des informations personnelles; non-participation au choix des informations à transmettre; non-transmission des informations personnelles; non-participation aux réunions qui concernent la personne; en cas de participation, non aménagement des conditions de prise de parole.                            |
| <b>Vie quotidienne</b><br>Se nourrir, se laver, s'habiller, prendre soin de son corps, se déplacer... | Décisions prises par d'autres sans être consulté; manque d'informations pour pouvoir s'autodéterminer; documents administratifs et financiers difficiles à comprendre; déplacements autonomes rendus difficiles par manque d'accessibilité de certains bâtiments, de la voirie, de certains moyens de transport en commun, et d'une signalisation parfois lacunaire et complexe à comprendre. |
| <b>Vie intime et familiale</b>  | Interdiction en institution de vivre en couple; formation en éducation sexuelle insuffisante (limitée à l'école) ; pas de liberté de choix d'avoir ou non un enfant lorsqu'on vit en institution ; absence de soutien suffisant pour assumer ses responsabilités parentales.  |

## Obstacles rencontrés

|  |  |
|--|--|
| <p><b>Vie sociale et communautaire</b></p>                           | <p>Attitudes de discrimination (moqueries) ; manque d'informations sur les voies de recours en cas de maltraitance ; sentiment de solitude lorsqu'on vit en appartement indépendant ; manque de transmission d'informations sur les décisions de la direction, sur l'activité institutionnelle du moment.</p>  |
| <p><b>Vie politique et civique</b><br/><b>Accès à la justice</b></p> | <p>Se voir dénier sa capacité juridique et l'accès à la justice pour cause de « faiblesse d'esprit, d'incapacité de discernement » ; matériels électoraux difficiles à comprendre (livrets explicatifs, bulletins de vote) ; ne pas être consulté sur le choix du curateur et sur sa qualité du travail; non-participation aux affaires liées au fonctionnement de l'institution (absence de commission interne, absence de voix au chapitre) ; coût élevé d'un représentant juridique (avocat) ; manque d'informations sur les différents degrés de curatelle ; manque de formation pour connaître ses droits, pour savoir comment voter.</p> |

# Obstacles rencontrés

|   |   |
|---|---|
| <b>Vie culturelle,<br/>artistique, sportive</b> | Décisions prises parfois par d'autres ; insuffisance de l'information en formats accessibles sur les activités culturelles ; prix élevés des activités culturelles (places de cinéma même avec la carte AI); médiation culturelle en formats accessibles réduite (non accès à la science, absence de bibliothèque avec des livres en facile à comprendre, peu de livres en audio, panneaux dans les musées souvent écrits avec des caractères trop petits) ; rejet de certaines activités.    |
| <b>Loisirs: voyages,<br/>medias</b>             | <i>Voyages</i> : barrière de la langue ; manque d'information sur le droit des personnes handicapées de voyager ; peu d'offres de services d'accompagnement pour les voyages (en train, en avion) ; difficulté d'orientation dans une ville étrangère y compris pour téléphoner;<br><i>Usage des médias</i> : programmes de télévision pas toujours sous-titrés, nouvelles à la radio ou à la télévision utilisant des mots complexes, textes sur internet difficiles à lire et à comprendre. |

# Obstacles rencontrés

|  |  |
|--|--|
| <p><b>Vie scolaire<br/>(école ordinaire)</b></p> | <p>Moqueries de certains élèves; attitudes discriminantes de certains professeurs; manque de soutien du personnel enseignant dans les apprentissages; conditions d'apprentissage pas toujours adaptées; professeurs pas formés aux difficultés d'apprentissage des élèves handicapés, pas préparés psychologiquement à accueillir des élèves handicapés, n'ayant pas l'expérience d'enseigner aux élèves handicapés; élèves non informés sur le handicap; évaluation des besoins et compétences pas toujours bien faite.</p> |
| <p><b>Vie professionnelle</b></p>                | <p>Emplois fermés dans les entreprises : personnes handicapées cantonnées aux ateliers protégés ; Conditions de travail en milieu ouvert non adaptées ; Renvoi du lieu de travail lors de changement de direction ; Informations insuffisantes sur les emplois possibles ; Salaire inférieur versé aux personnes handicapées ; Attitudes discriminantes, dévalorisantes.</p>   |

# Mesures proposées → recommandations

## Champs

- Normes et idéologies sociales et individuelles
- Législations
- Instances et mécanismes de contrôle
- Produits, équipements, programmes et services
- Plans et moyens d'information et de communication
- Sensibilisation et formation
- Soutiens et relations
- Consultation et participation active
- Formation des personnes handicapées

# Mesures proposées → recommandations

**Normes et idéologies sociales et individuelles:** Liberté de choix, liberté d'expression et d'opinion, statut d'interlocuteur, travail en milieu ouvert sans discriminations, scolarité à l'école ordinaire sans subir de vexations, respect de la vie privée, de son espace de vie, de sa vie intime, de la confidentialité des informations

**Législation:** accessibilité de l'environnement physique, des transports, de l'information et de la communication, participation sociale, protection contre la discrimination, vie de qualité, égalité de rémunération, capacité juridique, protection propriété intellectuelle.

**Instances et mécanismes de contrôle:** procédures pour assurer le respect des droits au travail, la protection contre les abus au travail, la maltraitance en institution, les immixtions arbitraires ou illégales dans sa vie privée, dans son domicile.

# Mesures proposées → recommandations

**Produits, équipements, programmes et services:** dans le domaine des infrastructures publiques (transport intra et inter urbain, moyens d'information et de communication); au niveau des organismes communautaires (voyage, activités culturelles); au niveau du marché du travail (orientation, emplois en milieu ouvert, critères d'embauche, protection au travail); dans le champ de la santé (hôpitaux, pratiques médicales).

**Plans et moyens d'information et de communication:** être informé sur tout ce qui touche à sa propre vie; recevoir des informations en formats accessibles quel que soit le secteur concerné (transports, lieux publics, médias) et le champ couvert (divers domaines de vie).

**Sensibilisation et formation:** sensibiliser et informer le public, les professionnels, les politiciens (rencontres informelles, journées de sensibilisation, pratiques intégratives, productions culturelles, médias, réseaux sociaux); formation des professionnels du monde médical, scolaire, du travail, de la justice, des infrastructures publiques, des organismes communautaires).

## Mesures proposées → recommandations

**Soutiens et relations:** soutien des professionnels dans les différents domaines de la vie (pour apprendre, pour vivre seul, pour voter, pour exercer ses responsabilités,...); soutien de l'entourage (pour ne pas se sentir seul, pour avoir confiance en soi, pour gérer ses biens, pour comprendre des documents,...); soutien des associations de défense des droits des personnes handicapées.

**Consultation et participation active:** faire partie de comités (dans les institutions, les fondations, les associations); être consulté et impliqué dans le choix des mesures concernant sa propre vie (résidence, projet individualisé, informations transmises,...); se regrouper pour défendre les droits des personnes handicapées (pair-émulation).

**Formation des personnes handicapées:** formations adaptées à leurs compétences, leur rythme d'apprentissage; formation tout au long de la vie (post-obligatoire, continue); formations pour développer leur potentiel dans divers champs (intellectuel, artistique, sportif), pour acquérir les habiletés nécessaires à une vie autonome.

## Réalisation d'un dossier

Les participant-e-s  
au projet  
« Droits & Participation »  
livrent leurs expériences  
de vie, leurs attentes et  
espoirs



# SOMMAIRE

## AVANT-PROPOS

|   |          |
|---|----------|
| <b>I. INTRODUCTION</b>                        | <b>9</b> |
| 1. Le projet Droits & Participation, c'est... | 10       |
| 2. La Convention des Nations Unies            | 12       |
| 3. Le kit pédagogique                         | 14       |
| 4. Le formulaire de consentement              | 18       |
| 5. Les groupes de parole                      | 22       |
| 6. Le nombre de participants                  | 26       |
| 7. Les questions posées                       | 30       |

## II. LES OBSTACLES

|  |    |
|--|----|
| 1. Vie privée et domicile                            | 36 |
| 2. Vie quotidienne                                   | 38 |
| 3. Vie intime et familiale                           | 42 |
| 4. Vie sociale et relationnelle                      | 44 |
| 5. Vie politique et vie publique, accès à la justice | 47 |
| 6. Vie scolaire                                      | 48 |
| 7. Vie professionnelle                               | 50 |
| 8. Vie culturelle, artistique, sportive et loisirs   | 52 |

## III. LES MESURES

|   |     |
|---|-----|
| 1. Non-discrimination - Sensibilisation                                       | 56  |
| 2. Accessibilité  | 66  |
| 3. Libre choix et autonomie de vie  | 76  |
| 4. Justice et protection  | 82  |
| 5. Education  | 90  |
| 6. Santé  | 94  |
| 7. Travail et emploi  | 96  |
| 8. Exercice des droits politiques et civils                                   | 100 |
| 9. Participation à la vie culturelle et récréative, aux loisirs et aux sports | 106 |

## IV. LES RECOMMANDATIONS

|   |     |
|---|-----|
| 1. Législations                                 | 112 |
| 2. Idéologies et représentations sociales       | 114 |
| 3. Mécanismes de contrôle et de surveillance    | 118 |
| 4. Services publics et privés                   | 120 |
| 5. Accès à l'information et à la communication  | 123 |
| 6. Accompagnement et soutiens                   | 128 |
| 7. Consultation et participation effective      | 130 |
| 8. Formation des personnes handicapées          | 132 |
| 9. Information et formation des acteurs sociaux | 134 |

## V. CONCLUSION

|                                 |     |
|---------------------------------|-----|
| • Ecoutez-nous !                | 138 |
| • Des responsabilités partagées | 140 |

## VI. ANNEXES

|                                       |     |
|---------------------------------------|-----|
| • Idées débats en ateliers de travail | 146 |
| • Références bibliographiques         | 154 |
| • Glossaire                           | 154 |



## Partie IV

# *L'évaluation du processus groupal*

# Evaluation de la démarche

## Questionnaires individuels

- Aux auto-représentants
- Aux animateurs de groupes de parole

1. Constitution du groupe;
2. Découvertes, apports, «coups de cœur», difficultés, changements souhaités;
3. Les droits les plus importants à défendre;
4. Importance de connaître les droits de la personne handicapée;
5. Matériel utilisé;
6. Attentes par rapport à ASA-Handicap mental

# Evaluation des personnes handicapées

Le groupe,  
source de  
réassurance

- *Ca m'a apporté beaucoup de bien*
- *Je me suis rendu compte que je n'étais pas le seul sur terre à avoir les mêmes problématiques que les autres participants; je le savais déjà mais cela m'a confirmé dans ma façon de voir*
- *L'échange d'expériences difficiles qu'ont pu vivre certaines personnes du groupe m'ont rassuré sur le fait qu'on n'est pas seul à avoir le sentiment de n'être parfois pas entendu ou respecté*
- *J'ai découvert des capacités que d'autres n'ont pas*
- *J'ai aimé qu'on m'écoute, qu'on respecte mes idées*

# Evaluation des personnes handicapées

Le groupe,  
source de  
découvertes sur  
les autres

- *J'ai découvert que les personnes du groupe sont toutes différentes, chacune a un parcours différent*
- *J'ai découvert des personnes qui veulent s'en sortir dans leur vie*
- *J'ai aimé apprendre de ce que racontaient les autres de leurs expériences*
- *J'ai aimé apprendre du vécu des autres*
- *J'ai réalisé en étant avec des personnes qui ont un handicap plus important que c'est elles qui ont encore le plus besoin d'avoir accès à leurs droits*

# Evaluation des personnes handicapées

Le groupe,  
source  
d'apprentissage de  
la communication

- *J'ai aimé faire le groupe de parole avec les autres*
- *Dans le groupe j'ai appris à écouter le point de vue des autres*
- *Il faut que j'apprenne un peu à me taire et à laisser parler les autres*
- *A présent je suis plus à l'écoute des autres*
- *A présent, dans mon travail, je suis plus attentive à la communication en général*
- *Je me sens beaucoup plus à l'aise avec mon entourage*

# Evaluation des animateurs

Le groupe,  
source d'apprentissage  
des liens sociaux pour  
les personnes  
handicapées

- *J'ai découvert de grandes inégalités dans la compréhension, ce qui a donné des occasions d'entraide entre les participants*
- *L'écoute et la confiance mutuelle, beaucoup de respect des possibilités de chacun*
- *J'ai aimé voir se tisser des liens et naître des affinités entre eux*
- *La confiance qu'ils nous ont accordée pour dévoiler leur ressenti et leurs expériences*

# Evaluation des animateurs

Le groupe,  
lieu d'apprentissage  
de la communication  
avec les personnes  
handicapées

- *J'ai découvert comment je peux prendre le temps de l'écoute et entraîner ma pratique de la reformulation*
- *Aborder les différents thèmes en laissant la parole aux auto représentants*
- *Apprendre à me taire afin de ne pas suggérer ou orienter des réponses*
- *Difficile de ne pas intervenir et de laisser le temps aux participants pour s'exprimer*
- *Adapter mon langage pour la compréhension de la démarche*



# Evaluation des animateurs

Le groupe,  
source de  
découvertes  
d'autres institutions  
et des compétences  
des personnes  
handicapées

- *J'ai découvert d'autres institutions, d'autres modes de faire et des réalités de vie différentes*
- *J'ai aimé le dynamisme du groupe, la spontanéité des échanges, le respect entre participants, la complicité et les amitiés créées*
- *J'ai aimé échanger sur des sujets que nous n'aborderions jamais autrement et voir leur satisfaction à faire partie de ce groupe*
- *J'ai assisté à une étape de construction de soi qui laisse entrevoir une réelle capacité d'affirmation dans le fait de s'autoriser à revendiquer ce qui leur revient de droit, comme à toute personne.*

# Améliorations à apporter

## Point de vue des personnes handicapées

- animateurs parfois un peu hésitants sur la manière d'aborder les droits
- Pas plus de 6 personnes/groupe
- Laisser plus de temps de parole à chacun
- Séances pas assez longues/trop longues
- 1 seul thème par séance

## Point de vue des professionnels

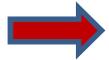
- Plus grande préparation des animateurs avant de débiter les séances
- Prévoir du temps après les séances pour pouvoir aider les auto-représentants qui en ont besoin «à digérer les informations et les remue tripes».
- Nombre de séances parfois trop conséquent



# CONCLUSION

# Apport pour les personnes avec un handicap

- Prise de conscience de leurs droits et de leurs responsabilités pour les défendre,
- Enthousiasme et fort investissement.



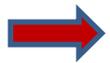
**Se sentent encouragé-e-s à faire entendre leur voix pour contribuer à la reconnaissance de leurs droits et leur mise en application.**

*«Les droits sont écrits, à charge des personnes en situation de handicap de les faire respecter et de se réunir pour faire respecter leurs droits» (Cédric Gentina)*



## Apport pour les professionnels

- Découverte de l'importance de former à leurs droits les personnes en situation de handicap,
- Découverte de leurs compétences.



**Sont des interlocuteurs de valeur pour l'élaboration et la mise en œuvre des lois et des politiques**

*«Ne pas perdre de vue que c'est aux personnes elles-mêmes qu'il faut donner la parole».*

*«Parce que la personne handicapée est la plus à même de défendre ses droits et de les revendiquer et que c'est en se sentant concernée qu'elle peut faire évoluer les mentalités».*

## En marche vers le futur: souhait des personnes handicapées

- Au sein de chaque canton, **se constituer en groupe d'auto-représentants**, coachés par des professionnels, pour former leurs pairs aux droits de la Convention et faire entendre leurs besoins et demandes aux décideurs (lobbying).
- **Etre soutenus par ASA-Handicap mental** pour faire reconnaître leurs droits par les instances supérieures et les faire appliquer.

## En marche vers le futur: souhait des professionnels

- **Impliquer et faire participer les personnes handicapées** aux prises de décision et à l'élaboration des lois et des politiques d'application de la Convention des Nations Unies. Etudier la conformité des lois existantes avec la Convention. Trouver des budgets et élaborer des stratégies nationales.
- Importance que le projet continue et **qu'ASA-Handicap mental soutienne et motive les institutions** pour qu'il y ait des changements en matière de droits des personnes handicapées; aider à faire perdurer les groupes de parole selon la demande des auto-représentants.

## En marche vers le futur: souhaits d'ASA-Handicap

- **Assurer la pérennité du processus** instauré lors du projet Droits & Participation: diffusion du kit de formation, formation des professionnels et des personnes handicapées;
- **Suivre l'implantation du projet et son développement:** répondre à tout besoin et/ou demande concernant les droits des personnes avec un handicap mental, soutenir l'exercice de leur citoyenneté, contribuer à la constitution de groupes de référence pour des questionnements se rapportant à la Convention.

**Merci de votre attention !**



*Avec le soutien d'une  
fondation privée  
genevoise*

## Références bibliographiques

- Fougeyrollas, P., Cloutier, H., Bergeron, J., St-Michel, G. (1998). Classification québécoise. *Processus de production du handicap*. Québec: Réseau international sur le processus de production du handicap (RIPPH)/SCCIDIH.
- *Gentina, C. (2017). Connaître ses droits, tel est l'enjeu d'une plus grande autonomie. Revue suisse de pédagogie spécialisée, mars 2017, no 1 (p. 64).*
- Guerdan, V. (2017). L'application de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées: la participation des personnes avec un handicap mental. *Revue suisse de pédagogie spécialisée, mars 2017, no 1 (pp. 29-37)*
- Guerdan, V. (2016). «Reconnaissez nos droits!». *Pages Romandes, septembre 2016, no 3.*



## Références bibliographiques

- ONU (2006). Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées - CDPH  
Accès: [www.un.org/french/disabilities/default.asp?id=605](http://www.un.org/french/disabilities/default.asp?id=605)
- ONU (2010). Suivi de la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Guide à l'attention des observateurs des droits de l'homme. New-York et Genève.  
Accès: [www.ohchr.org/Documents/Publications/HR\\_P\\_PT\\_17\\_fr.pdf](http://www.ohchr.org/Documents/Publications/HR_P_PT_17_fr.pdf)
- ONU (2013-2014). *Rapport du Comité des droits des personnes handicapées*. Assemblée générale 70<sup>ème</sup> session (suppl.no55)  
Accès: <http://documents.un.org/simple.asp>
- OMS (2001). *Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé*. Genève